



Formulaire de demande

L'utilisation du Pass déchets permet de comptabiliser les apports réalisés par votre établissement aux points d'apport volontaire. Ces dépôts seront intégrés au calcul de la part variable (TEOMI ou RS), selon les règles en vigueur de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Remplir le formulaire en majuscules.

PASS
DÉCHETS
Professionnels

COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale* :

Nom de l'enseigne* :

N° de SIRET* : Code APE/NAF* :

COORDONNÉES DU CONTACT

Nom et prénom du gérant* :

Nom et prénom du demandeur, si différent* :

Fonction du demandeur, si différent* :

Numéro de téléphone* :

Adresse mail* :

ADRESSE DE VOTRE LOCAL

Dans quel type d'habitat
est votre local ?*

☐ Bâtiment professionnel
individuel

☐ Bâtiment professionnel
dans un collectif

Adresse de votre local* :

Si votre local est dans un bâtiment collectif :

Nom du bâtiment :

Identification du local dans le collectif* : Étage* :

Merci de préciser la localisation (exemple : "appartement n°5" ou "première porte à gauche")

Nom du bailleur / Syndic* :

NATURE DU LOCAL

À cette adresse vous êtes* :

☐ Propriétaire
du local professionnel

☐ Locataire
du local professionnel

Si vous êtes locataire :

Merci d'indiquer le nom et coordonnées de l'actuel propriétaire* :

Si changement de propriétaire :

Merci d'indiquer le nom de l'ancien propriétaire, si connaissance* :

*Les questions suivies d'un astérisque doivent être obligatoirement renseignées.

agglo-larochelle.fr

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle





**PIÈCES
À FOURNIR AVEC
CETTE DEMANDE**

Copie d'un justificatif de domicile :
facture (datant de moins de 3 mois).
**Copie d'une pièce d'identité
de l'établissement :** fiche situation
du répertoire SIRENE.

**Merci de retourner ce formulaire complété
et accompagné des justificatifs à :**

pass.dechets@agglo-larochelle.fr

ou

**Direction Prévention et Gestion des déchets
16 rue Anita Conti
17180 PÉRIGNY**

Renseignements :

0 800 535 844

**Service & appel
gratuits**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

agglo-larochelle.fr

Les modalités d'usage du Pass déchets sont précisées dans le règlement de collecte disponibles sur le site internet de l'Agglo.

Les données personnelles collectées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Ce traitement est mis en oeuvre dans le cadre d'une mission d'intérêt public à des fins de gestion des accès aux points d'apport volontaire de l'agglomération. La Direction Prévention et Gestion des déchets et son sous-traitant qui reçoit et prend en charge les demandes sont les seuls destinataires de vos données.

À défaut de compléter ce formulaire, aucune donnée vous concernant ne pourra être utilisée par la Communauté d'Agglomération et entraînera un refus de délivrance du PASS déchets.

Vos données seront localisées sur le territoire de l'Union européenne et conservées jusqu'à résiliation de votre PASS. À l'issue de cette période, sauf accord contraire de votre part, vos données personnelles seront supprimées et ne pourront plus être exploitées.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation de traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse suivante : pass.dechets@agglo-larochelle.fr en précisant vos nom, prénom et adresse. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de l'agglomération (dpd@agglo-larochelle.fr) ou auprès de la CNIL.

